



PROGRAMME DE TRAVAIL 2014

Février 2014



Le champ de travail de l'AUTB est bâti sur un corpus thématique indispensable à la pratique de l'aménagement du territoire : la société et les pratiques socio-culturelles, l'habitat, la mobilité, l'économie dans son rapport à l'espace, la fonctionnalité de l'espace, le fait urbain, l'environnement au sens large du terme.

Le programme de travail 2014 est fondé sur la continuité de ces thématiques. L'AUTB les aborde sous plusieurs angles : le projet, la production de documents d'urbanisme, l'observation, la veille, l'appui aux collectivités.

Il est proposé que le programme 2014 mette l'accent sur plusieurs problématiques particulières :

● ***Une nouvelle génération d'outils de planification***

Avec la mise en application du SCoT, se met en place la clé de voute utile à la construction des documents locaux. A noter que cela demande un dispositif actif de la part du SCoT vers les collectivités : proximité, conseil en amont, appui méthodologique, production d'information qualitative.

Les documents locaux sont eux-mêmes en mutation depuis la loi SRU, prolongée par les lois « Grenelle », puis la loi ALUR... Tout cela demande des efforts pratiques sur le terrain, dans la perspective désormais affirmée de donner compétence à l'échelle intercommunale (PLUi) pour diligenter le droit des sols.

● ***L'acuité de la problématique foncière***

La finalité du chantier foncier est d'aller vers une meilleure utilisation des sols qui ne sont pas des ressources intarissables : ne pas les gaspiller, les utiliser au mieux. L'AUTB envisage donc de s'investir sur les domaines qui permettront de progresser concrètement à l'ensemble des acteurs intéressés : objectiver le processus d'artificialisation et en effectuer le suivi, analyser les gisements fonciers non naturels, développer et diffuser les outils numériques.

● ***Renforcer le conseil, animer le terrain local, réactiver les liens***

Il est force de constater que la complexité des projets et des pratiques d'aménagement sont difficiles à mettre en œuvre. Les nouvelles répartitions de compétences entre les pouvoirs publics, influencées par la décentralisation, obligent à un travail collectif plus poussé. L'AUTB peut constituer un soutien des acteurs locaux, du fait de sa connaissance du terrain et de sa proximité avec les collectivités. La communication sera renforcée sous plusieurs formes, des rencontres seront organisées autour de sujets techniques qui seront l'occasion de diffuser des documents et de stimuler les échanges.

Ces trois grands axes sont l'objet d'une mention particulière dans la présentation détaillée qui suit.

On précisera naturellement que le programme partenarial n'est pas restrictif vis-à-vis de thèmes que les partenaires voudraient y introduire en cours d'année.

1 – SUR LA SOCIÉTÉ ET SUR L'HABITAT

Les **évolutions sociodémographiques** méritent la plus grande attention car elles sont nombreuses, complexes et souvent discrètes : en valeur absolue, la population augmente peu, mais le changement se fait par contrastes géographiques et sociétaux. L'AUTB est attentive à ces évolutions.

La **problématique de l'habitat** (le logement inclus dans un cadre de vie) est très liée à la spécificité de la société. Ce terrain est l'objet de politiques publiques d'aménagement sur lesquelles l'Agence est plus que jamais présente :

- ☞ Analyses des données sociodémographiques, conduites sur des bases de l'INSEE et confrontées aux dynamiques de l'Aire urbaine ;
- ☞ Les chiffres-clés de l'habitat du Territoire de Belfort présentent annuellement un tableau d'ensemble sur la construction, le marché, le foncier, l'évolution du parc ;
- ☞ Les indicateurs de la CAB font un point semestriel de l'activité, en rapport avec une compétence sur laquelle la communauté d'agglomération est engagée ;
- ☞ L'observatoire permanent de l'activité immobilière fait le suivi continu des opérations supérieures à 5 logements ou lots. L'étude identifie les nouvelles réalisations et suit leur commercialisation : avec cartes et fiches sur chacune et un regard qualitatif sur les nouveaux produits. La vision de toutes les opérations mises sur le marché donne aux acteurs une lecture indispensable à l'élaboration d'une stratégie de l'offre ;
- ☞ Des études particulières sont focalisée sur des questions émises par les acteurs de l'habitat : étude des résidents du quartier Baudin à Belfort, étude des nouveaux résidents du Territoire de Belfort, étude de l'évolution du parc social, lien entre habitat et fréquentation scolaire ;
- ☞ Une forte implication dans le PLH de la CAB, dont le diagnostic a été conduit en 2013 et qui sera suivi d'un travail de construction du projet en 2014 (estimation du besoin résidentiel, fiches communales, orientations et document de synthèse).

2 – SUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE

Le territoire est le support des activités économiques, mais celle-ci s'y établissent en suivant des logiques complexes et variables selon les natures d'activités : foisonnement urbain, zone ad hoc, présence d'infrastructures de transports ou autres (énergie, eau, télécommunications), immobilier spécialisé... Compte-tenu de la grande importance de l'activité dans la dynamique territoriale, l'AUTB suit depuis longtemps et avec attention la vie des établissements publics et privés :

- ☞ Atlas des zones d'activités et des concentrations économiques : le document est consultable en ligne. Il renseigne précisément sur l'occupation des zones (172 zones, 1100 établissements, 22000 emplois) et présente les indicateurs économiques de chaque intercommunalité ;
- ☞ Un contact permanent avec les acteurs locaux du développement : l'AUTB est en lien avec ses partenaires, tous impliqués sur le champ du développement économique (CAB, CG, CCI, CM, Région, SODEB et aussi ADEBT, ARD, CCST...).
- ☞ Étude du foncier d'activité : inventaire et évaluation des possibles (à préciser)

3 – SUR LA MOBILITÉ

Les investissements majeurs réalisés depuis 10 ans (LGV, Optymo) sont encore à poursuivre avec toujours des équipements importants (échangeur de Sévenans, ligne Belfort-Delle, gare de Belfort-ville). Cependant, le Territoire de Belfort a déjà basculé dans une nouvelle ère de la mobilité : aux infrastructures se lient des services multimodaux de nouvelle génération. Cela induit un changement profond des pratiques de mobilité et du rapport à l'espace qui en découle :

- ↳ Données chiffrées et comparaisons : comparatif du PTU avec un panel, indicateurs de mobilité ;
- ↳ Études particulières : évolution des besoins générés en matière de transport scolaire à l'échelle du département, bilan d'une année de VLS ;
- ↳ Outils SIG en application du transport public : les équipements, les arrêts de bus, ... ;
- ↳ Contexte local de la ligne Belfort-Delle : poursuite d'une approche des usages locaux potentiels ;
- ↳ Organisation d'un club FNAU « Transport » décentralisé à Belfort.

4 – SUR LES ENJEUX RÉGIONAUX

Le partenariat régional a été actif avec pour fait majeur l'approbation fin 2013 du SRADDT de Franche-Comté. Par ailleurs, la problématique des organisations métropolitaines a été l'objet d'une montée en régime dépassant les limites régionales tant à l'Ouest qu'à l'Est. Le Nord Franche-Comté a nourri sa réflexion et impulsé une dynamique. A noter que les Agences d'Urbanisme de Belfort-de Montbéliard, de Mulhouse et de Besançon, sont coordonnées dans le cadre de leur réseau « Rhin-Rhône » :

- ↳ Appui au SRADDT : le projet approuvé est opérationnel par le moyen de plusieurs « chantiers » auxquels les agences seront associées ;
- ↳ Appui au PRAT : le Pôle Régional d'Aménagement du Territoire est une action de soutien méthodologique et technique que la Région destine aux acteurs du développement local des pays ou collectivités. Les agences sont le principal appui pour organiser des journées thématiques sur l'aménagement. Un centre de ressource sous forme de plateforme numérique est à l'étude.

5 – SUR L'ESPACE COMME BIEN COMMUN : PAYSAGE, FONCIER, ENVIRONNEMENT

Longtemps absent des préoccupations du développement local, l'espace se révèle désormais comme un bien commun dont la gestion doit être globale et durable. Pour que cette conception du « *bien spatial* » ne soit pas trop subjective et devienne praticable dans l'exercice de l'aménagement, il est nécessaire d'en « *objectiver* » la nature. Nous proposons de le faire à partir d'entrées thématiques, en l'occurrence : le paysage, le foncier, l'environnement :

- ↳ Observatoire photographique du paysage : une collection de photographies renouvelée selon des points de vues identiques permet le suivi des évolutions lentes ou rapides, qu'il s'agisse de lieux urbains ou de paysages ouverts. Une pratique pluriannuelle qui peut aussi puiser dans des documents d'archives ;
- ↳ Plan paysage de la CAB : prolongement du travail de terrain commune par commune, pour formuler les interventions à mettre en place ;
- ↳ Observatoire du foncier artificialisé : grâce au SCoT l'AUTB a beaucoup avancé sur la question et sur les méthodes de la traçabilité du foncier en mutation, qu'il s'agisse du fait urbain (ou artificialisation) ou d'autres changements. Ce sujet intéresse beaucoup des partenaires de l'Agence ayant une politique environnementale : le Conseil Général, l'Etat, la CAB... Il est donc important de

construire un collectif de travail et de l'inscrire dans la durée. L'AUTB est susceptible de s'impliquer dans cette direction ;

- ↳ Étude du foncier d'activité : inventaire et évaluation des possibles (à confirmer) ;
- ↳ Suivi des incidences environnementales du SCoT : le SCoT est l'objet d'un suivi sur la base d'indicateurs divers, notamment environnementaux issus de l'analyse de l'état initial de l'environnement auquel il a donné lieu.
- ↳ La question des zones humides et de leur prise en compte dans les documents d'urbanisme (à confirmer)
- ↳ Suivi de procédures en cours : SAGE, SRCE
- ↳ Travaux exploratoires pour un urbanisme durable : en partenariat avec l'ADEME, réflexion portant sur le site Engel Gros de l'IUT de BM (à consolider)

6 – SUR LA PLANIFICATION ET L'URBANISME RÉGLEMENTAIRE : UN EFFORT PERMANENT

L'application des nouveaux outils réglementaires mérite l'engagement particulier de l'AUTB auprès de ses partenaires. La réforme du PLU prône son élargissement au niveau intercommunal ainsi que des exigences nouvelles dans son élaboration. En outre, se posent toujours des difficultés propres au terrain sur des sujets particuliers notamment la protection de l'eau, les risques liés aux crues, les milieux humides. Ces difficultés justifient un effort pour identifier les meilleures solutions possibles.

La perspective de l'instauration du SCoT du Territoire de Belfort crée une ouverture dans la mesure où jamais les documents d'urbanisme locaux n'avaient disposé d'un cadre de référence commun. Avec l'ensemble des partenaires –à l'initiative du SM SCoT- l'AUTB reçoit la double responsabilité de mettre en place le dispositif de l'après SCoT : un observatoire permanent des évolutions du territoire, un appui général au moment de mise en compatibilité comme à l'émergence des nouveaux documents d'urbanisme :

- ↳ Le SCoT du Territoire de Belfort : élaboration et procédure d'approbation dans un premier temps. Puis passage à un travail d'accompagnement, d'information tourné vers les collectivités.
- ↳ Le PLU de Belfort : un travail d'engagement important a été réalisé en coopération avec les services de la Ville. Après le montage du diagnostic et l'engagement du PADD, l'investissement se poursuit, donnant lieu à des études thématiques ayant rapport au tissu urbain, au patrimoine, aux mutations du bâti, à la réhabilitation thermique... Un travail important sera aussi fourni sur la construction du règlement d'urbanisme qui est le dernier grand volet technique du PLU. La mise en forme générale du document, conformément aux exigences réglementaires, viendra *in fine*.
- ↳ Appui et conseil aux collectivités dans le cadre de leurs documents d'urbanisme : l'AUTB effectue un conseil procédural et intervient en appui auprès des communes. L'intervention relative au PLU de Belfort se fait dans ce cadre. Il en est de même pour Delle et d'autres communes.

7 – SUR L'ANIMATION PARTENARIALE DE L'AUTB

L'activité foisonnante de l'Agence, comme celle de ses partenaires, est exposée au risque de l'éparpillement. Un effort de recentrage doit être fait, tant pour retrouver l'esprit collectif fondateur de l'AUTB que pour travailler dans des configurations plus transversales, plus ouvertes... sur des sujets orphelins.

La nouvelle localisation de l'AUTB facilite l'ouverture au public, comme l'organisation de réunions plus conviviales. Cette disposition nouvelle sera utilisée en ce sens :

- ↳ Des rencontres : l'AUTB organisera des rencontres-débats au rythme d'une par trimestre sur des sujets d'actualité (pour un public d'acteurs locaux), un club « Transport » de la FNAU – habituellement organisé à Paris- sera accueilli par l'AUTB, la rencontre des Agences Rhin-Rhône se tiendra cette année à Belfort ;
- ↳ Des documents informatifs : il est envisagé de réaliser des fiches pratiques destinées aux communes et communautés suite aux réformes citées plus avant ou sur tout autre domaine. Par ailleurs, l'AUTB réalisera une plaquette de présentation de ses compétences et des services qu'elle rend afin d'en élargir le public ;
- ↳ Une ouverture au public : la documentation de l'AUTB peut aisément être rendue accessible au public –préférentiellement professionnel- en ouvrant le fonds documentaire traditionnel (ouvrages, revues). Il est aussi envisagé de constituer un point de consultation des documents d'urbanisme opposables, en lien avec les services de l'État et les collectivités du Département ;
- ↳ Des sites WEB : l'AUTB, le SCoT, l'Atlas des Zones Économiques sont en ligne et constituent des moyens efficaces d'information et d'échange avec le public.

8 – SUR LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Techniquement, l'information sous toutes formes (en particulier sous forme numérique) est essentielle à l'exercice de l'urbanisme. Elle se recoupe dans ses contenus avec le travail de nos partenaires, ce qui crée de nombreuses convergences sur les systèmes de traitement de bases de données.

Trois domaines principaux sont pratiqués par l'AUTB : les données territoriales, les données photographiques, les données géographiques. L'Agence gère plusieurs outils (bases de données, SIG) pour les administrer et les rendre praticables pour les études. Ce travail est de plus en plus ouvert aux partenaires, pour des échanges de méthode et des passerelles d'accès permettant de pratiquer des économies collectives :

- ↳ Mise à disposition des couches du SIG (à préciser)